

conseiller-secrétaire du roi en la chancellerie près la cour des Monnaies de Lyon (1).

Antoine Tolozan étant mort le 19 décembre 1754, âgé seulement de soixante-sept ans, Louis Tolozan, son fils, qui lui avait succédé depuis plusieurs années dans le commerce des soies, la banque et la fabrication des soieries, ne tarda pas à se marier. En 1757, le 30 mai, il épousa Marie-Anne Audra, fille de Laurent Audra, recteur de l'hôpital de la Charité de Lyon en 1744, juge assesseur au tribunal de la Conservation en 1751, enfin échevin en 1770.

En 1763, Louis Tolozan, qui, depuis la mort de son père, prenait également les titres d'*Ecuyer* et de seigneur de *Montfort*, fut appelé au rectorat de l'hôpital de la Charité, fonctions qu'il continua de remplir pendant les années 1764, 1765 et 1766. Vers la fin de l'année 1771, après avoir, pendant près de vingt-cinq ans, traité les affaires commerciales avec le plus brillant succès, après avoir fait connaître les produits de l'industrie lyonnaise dans toutes les cours de l'Europe (2), il jugea qu'il était temps pour lui de se retirer, et il se donna pour successeurs MM. Steimann, Tansard et Bianchi, qu'il commandita.

A cette époque, la charge de *trésorier et receveur général des deniers communs, dons et octrois de la ville*

(1) La *Cour des Monnaies*, créée à Lyon par un édit de Louis XIV du mois de juin 1704, fut supprimée par un autre édit du Roi du mois d'août 1771 et remplacée par une *Jurisdiction de la Monnaie* composée de deux conseillers juges, d'un procureur du Roi, d'un substitut et d'un greffier. Depuis 1705 jusqu'en 1771, la Cour des Monnaies avait été réunie au tribunal de la sénéchaussée et siège présidial de Lyon.

(2) Alors, on ne connaissait pas à Lyon ce qu'on y appelle aujourd'hui des *commissionnaires*.